



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Weapons Systems Division/Division des systèmes
d'arme

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

8C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet 40x46mm Single Shot Launcher	
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-206549/A	Amendment No. - N° modif. 007
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-206549	Date 2021-03-29
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$BM-015-28002	
File No. - N° de dossier 015bm.M7594-206549	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-05-14 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cadotte (bm div), John	Buyer Id - Id de l'acheteur 015bm
Telephone No. - N° de téléphone (819) 639-5862 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La Demande de Proposition (DDP) numéro M7594-206549 est modifiée comme suit :

La présente modification vise à répondre aux questions (Q) suivantes grâce aux réponses (R) suivantes et à modifier l'annexe A – Énoncé des travaux, l'annexe B – Base de Paiement:

Questions des soumissionnaires

Q1. En ce qui concerne le critère O4 voulant que le lanceur demeure fiable à 100 % à des températures allant de -40 à 71 °C, l'utilisateur final accepterait-il des températures de fonctionnement allant de -46 à 65 °C?

R1. Oui, une plage de température de -46 à 65 °C serait acceptable.

Q2. En ce qui concerne le critère O9, l'utilisateur final accepterait-il une pression de détente maximale de 60 N, en tenant compte du calibre?

R2. La pression de détente ne doit pas dépasser 60 N, +/-10 N, car c'est la pression maximale avec laquelle la plupart des utilisateurs peuvent encore travailler efficacement.

Q3. Le critère O10 stipule que la longueur doit se situer entre 285 et 300 mm. Notre lanceur a une longueur de canon de 216 mm. L'utilisateur final accepterait-il une telle longueur?

R3. Le lanceur doit être doté d'un canon à chargement latéral et à ressort dont la tolérance de longueur doit se situer entre 285 et 300 mm, lorsqu'elle est mesurée entre la tranche de culasse et l'extrémité du canon (y compris la chambre). Un canon plus court n'est pas acceptable. Il doit avoir la longueur précisée pour fonctionner adéquatement avec les munitions utilisées, ainsi que pour être éventuellement fixé sur le râtelier monté dans le véhicule.

Q4. O7 – Le rayage du canon doit consister en 12 crêtes et rainures, ainsi qu'être spécialement conçu pour les bourrelets de plastique. Peut-il compter 6 crêtes et 6 rainures, pour un total de 12?

R4. Pour fonctionner avec des bourrelets de plastique, le rayage du canon doit absolument comporter au moins six (6) crêtes et rainures. Le canon doit être fait d'aluminium anodisé de qualité (dureté) appropriée afin d'éviter le problème d'usure souvent associé aux canons à rayage en aluminium (p. ex. l'érosion du canon associée à des tirs prolongés de plusieurs types de munitions).

Q5. O14 – Les dimensions externes du lanceur (hormis un dispositif optique ou une crosse) doivent se chiffrer à au plus 350 mm de longueur sur 99 mm de largeur sur 168 mm de hauteur. Une longueur de 368 mm serait-elle acceptable? Dans la négative, veuillez préciser pourquoi.

R5. Oui. Les dimensions externes du lanceur (hormis un dispositif optique ou une crosse) doivent se chiffrer à au plus 350 mm de longueur sur 99 mm de largeur sur 168 mm de hauteur.

Q6. La GRC a-t-elle connaissance des directives suggérées par l'ONU en qui concerne la précision des armes à impact?

R6. Oui, la GRC connaît les directives des Nations Unies en ce qui concerne la précision des armes à impact.

Q7. Quelle est l'exigence en matière de précision pour ce lanceur?

R7. L'exigence pour le lanceur est qu'il doit pouvoir tirer avec précision à des températures allant de -40 à 65 °C, tout en effectuant, à 25 m, un groupe de cinq (5) tirs à moins de 20 cm de centre à centre des tirs les plus éloignés. (Effectuer cinq [5] groupes ou cinq [5] tirs à 25 m et calculer la moyenne des résultats [5x5 à 25 m]). La GRC utilisera la cartouche à pointe molle à portée prolongée eXact iMPact™ de Defense Technology, pièce no 6325LE, pour les tests de précision. Toutes les cartouches devant être tirées lors de la phase 2 seront conditionnées pendant au moins 24 heures à 21,1 °C ± 1,1 °C, à une humidité relative de 60 % ± 5 %. Pour les essais devant être effectués à une température élevée ou basse, les munitions préconditionnées seront à nouveau conditionnées pendant au moins 4 heures à la température indiquée ± 3 °C. Comme le lanceur sera utilisé pour cibler des parties très précises de l'anatomie humaine, il doit être fabriqué de manière à être le plus précis possible.

Q8. La GRC prévoit-elle utiliser ce lanceur avec un masque à gaz ou un écran facial balistique?

R8. Oui, le lanceur sera parfois utilisé par un agent portant un masque à gaz ou un écran facial balistique. Le masque à gaz et l'écran ne seront toutefois pas fixés sur le lanceur. Le module doit être conçu de manière à pouvoir y fixer divers accessoires et systèmes de visée.

Q9. Quelle est la cadence de tir minimale par minute que l'utilisateur devra respecter?

R9. La cadence dépendra de l'utilisateur, mais le lanceur devra effectuer en moyenne un (1) tir toutes les 3 à 5 secondes (avec les munitions à portée de main).

Q10. Combien de cartouches par an la GRC prévoit-elle faire passer par ces lanceurs?

R10. Le nombre de cartouches dépend du groupe d'utilisateurs. En outre, d'autres produits tels que des munitions chimiques, des munitions de lancement et des munitions d'impact peuvent être utilisés. Les unités spécialisées peuvent tirer des milliers de cartouches par an, c'est pourquoi le lanceur doit résister à une utilisation intensive, à une périodicité et à un entraînement important au tir à blanc.

Q11. Les lanceurs à chargement par le haut seront-ils pris en considération? Le chargement par le haut facilite le chargement rapide et précis du lanceur, tout en permettant à l'utilisateur de garder une confirmation visuelle de la situation et de la cible.

R11. Non, seuls les lanceurs à chargement latéral seront pris en considération. La ligne de visée d'un lanceur à chargement latéral peut être maintenue pendant le rechargement. Un lanceur à chargement latéral offre également une plus grande souplesse, comme la possibilité de le fixer sur une arme sans en altérer le chargement ou le fonctionnement.

Q12. Pourquoi faut-il une sûreté de détente (aucun fonctionnement de la détente sans verrouillage en place du canon)? Le fait qu'une détente fonctionne sans verrouillage sur ce type d'arme ne constitue pas un risque pour la sécurité.

R12. Il s'agit d'un dispositif de sécurité obligatoire visant à garantir que le lanceur ne peut pas tirer s'il n'est pas complètement verrouillé ou s'il n'est pas en batterie. Le lanceur est utilisé pour une myriade de produits, dont certains produits qui peuvent être extrêmement dangereux, comme des munitions explosives de rupture. Si le lanceur devait tirer alors qu'il n'est pas complètement verrouillé ou en batterie, l'orientation du canon pourrait entraîner un point d'impact à une certaine distance du point de visée (le système de visée n'étant pas fixé sur le canon dans ce cas-ci).

Q13. La longueur minimale précisée dans le critère O10 pourrait-elle être réduite 280 mm, plutôt que 285 mm?

R13. Oui. Veuillez consulter l'énoncé des travaux mis à jour.

Q14. Pouvez-vous expliquer pourquoi les dimensions globales sont si petites? Est-ce pour entrer dans une boîte de rangement ou pour limiter le choix à une certaine marque de lanceur?

R14. Le besoin porte sur un lanceur « compact ». Les accessoires pouvant y sont fixés peuvent en augmenter considérablement la taille. Le lanceur doit également pouvoir être placé sur le râtelier déjà monté dans le véhicule. L'espace disponible dans le poste de conduite de nombreux véhicules de police peut être limité.

Q15. O7 – Le rayage du canon doit consister en 12 crêtes et rainures, ainsi qu'être spécialement conçu pour les bourrelets de plastique. Le HK269 compte 6 crêtes et 6 rainures. Veuillez confirmer que c'est acceptable.

R15. Oui, c'est acceptable.

Q16. M10 – Le lanceur doit être doté d'un canon à chargement latéral et à ressort dont la tolérance de longueur doit se situer entre 285 et 300 mm, lorsqu'elle est mesurée entre la tranche de culasse et l'extrémité du canon (y compris la chambre). La tolérance de longueur du lanceur HK269 est de 280,45 mm sans la bouche (pour la coupelle de lancement). Veuillez confirmer que c'est acceptable.

R16. Oui, c'est acceptable.

Q17. Formation – Si la pandémie de COVID-19 persiste et que les restrictions de voyage sont maintenues, pouvons-nous donner la formation sur Zoom?

R17. En ce qui concerne la formation d'armurerie, cela serait acceptable. La formation pourrait aussi être reportée à un moment où la COVID-19 n'entrera plus en ligne de compte.

Q18. Plusieurs de ces accessoires semblent faits sur mesure. Pouvez-vous confirmer s'ils ont été achetés ou fabriqués directement par la GRC?

R18. La GRC souhaite obtenir une liste d'accessoires suggérés pour le lanceur proposé. Le fabricant ou le fournisseur peut énumérer tous les accessoires déjà offerts ou pouvant être fabriqués. Le précédent lanceur comportait divers accessoires fabriqués sur mesure en fonction du module fourni sous contrat. Comme ces accessoires ne seraient probablement pas

compatibles avec d'autres produits, il était inutile de les préciser dans cette demande de proposition.

Q19. Pouvez-vous confirmer le modèle de bouche de canon que la GRC utilise actuellement? A-t-elle été fabriquée par la GRC, et dans l'affirmative, pouvons-nous obtenir les dessins techniques afin de pouvoir évaluer le coût de production?

R19. La GRC souhaite obtenir une liste d'accessoires suggérés pour le lanceur proposé. Le fabricant ou le fournisseur peut énumérer tous les accessoires déjà offerts ou pouvant être fabriqués. Le précédent lanceur comportait divers accessoires fabriqués sur mesure en fonction du module fourni sous contrat. Comme ces accessoires ne seraient probablement pas compatibles avec d'autres produits, il était inutile de les préciser dans cette demande de proposition.

Q20. Pouvez-vous confirmer la marque et le modèle du rail Picatinny supérieur? S'il est fait sur mesure, pouvons-nous obtenir les dessins techniques afin de pouvoir évaluer le coût de production?

R20. La GRC souhaite obtenir une liste d'accessoires suggérés pour le lanceur proposé. Le fabricant ou le fournisseur peut énumérer tous les accessoires déjà offerts ou pouvant être fabriqués. Le précédent lanceur comportait divers accessoires fabriqués sur mesure en fonction du module fourni sous contrat. Comme ces accessoires ne seraient probablement pas compatibles avec d'autres produits, il était inutile de les préciser dans cette demande de proposition.

Q21. Pouvez-vous confirmer la marque et le modèle du module de fixation arrière qui permet de fixer la crosse extensible de style AR15 au lanceur?

R21. La GRC souhaite obtenir une liste d'accessoires suggérés pour le lanceur proposé. Le fabricant ou le fournisseur peut énumérer tous les accessoires déjà offerts ou pouvant être fabriqués. Le précédent lanceur comportait divers accessoires fabriqués sur mesure en fonction du module fourni sous contrat. Comme ces accessoires ne seraient probablement pas compatibles avec d'autres produits, il était inutile de les préciser dans cette demande de proposition.

Q22. Les accessoires b) et c) ci-haut se trouvent-ils au-dessus d'une seule pièce ou de deux pièces séparées? S'il s'agit de pièces faites sur mesure, pouvez-vous prolonger cette invitation afin de nous donner le temps d'obtenir des devis pour le fabricant, sachant que les vacances approchent?

R22. La GRC souhaite obtenir une liste d'accessoires suggérés pour le lanceur proposé. Le fabricant ou le fournisseur peut énumérer tous les accessoires déjà offerts ou pouvant être fabriqués. Le précédent lanceur comportait divers accessoires fabriqués sur mesure en fonction du module fourni sous contrat. Comme ces accessoires ne seraient probablement pas compatibles avec d'autres produits, il était inutile de les préciser dans cette demande de proposition.

Solicitation No. - N° de l'invitation
M7594-206549/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
M7594-206549

Amd. No. - N° de la modif.
007
File No. - N° du dossier
015bm.M7594-206549

Buyer ID - Id de l'acheteur
015bm
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Q23. Aussi, s'il s'agit de pièces sur mesure, pouvons-nous nous rendre à Ottawa pour les voir et obtenir les dessins?

R23. La GRC souhaite obtenir une liste d'accessoires suggérés pour le lanceur proposé. Le fabricant ou le fournisseur peut énumérer tous les accessoires déjà offerts ou pouvant être fabriqués. Le précédent lanceur comportait divers accessoires fabriqués sur mesure en fonction du module fourni sous contrat. Comme ces accessoires ne seraient probablement pas compatibles avec d'autres produits, il était inutile de les préciser dans cette demande de proposition.

ADRESSER TOUTES QUESTIONS À:

John Cadotte
Chef d'équipe d'approvisionnement
Supply Team Leader
Munitions and Weapons Systems Division - BK/BM
Division des munitions et systèmes d'armes - BM-BK
Téléphone/ Tel : 819-639-5862
Courriel/ E-mail : john.cadotte@tpsgc-pwgsc.gc.ca

ANNEXE «A»

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1.1 Exigences relatives à un lanceur à un coup de 40 sur 46 mm de la GRC

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) doit se procurer un lanceur à un coup compact de 40 sur 46 mm, lequel représentera une norme nationale dans la GRC. Dans le présent document, on énonce les exigences relatives à cette arme, soit des caractéristiques et des spécifications techniques fondées sur des paramètres opérationnels prévus. Les exigences de programme de la GRC impliquent l'acquisition d'environ 600 à 700 lanceurs dans le cadre de la présente contrat, ainsi que des achats potentiels ultérieurs.

1.2 Lanceur à faible vitesse compact de 40 sur 46 mm

La GRC doit se procurer un lanceur de 40 sur 46 mm compact, à faible vitesse et à chargement latéral qui se compose d'une carcasse et d'un canon. L'arme doit consister en un lanceur à un coup de 40 mm de marque H&K et de modèle 269 ou en un lanceur équivalent (conforme aux exigences de l'annexe A). L'arme doit être chargée latéralement, afin de faciliter l'insertion d'une cartouche en position de tir (sans changement de ligne de visée vers la cible prévue).

Spécifications

- La chambre du lanceur doit se prêter à des munitions de 40 sur 46 mm à faible vitesse, ainsi qu'aux cartouches non létales et chimiques de 40 mm les plus couramment produites et employées aux fins militaires et d'application de loi.
- Le lanceur doit consister en une arme actuellement utilisée dans des forces militaires et policières et avoir été employée dans de telles forces pendant cinq ans.
- Il doit demeurer fiable à 100 % à des températures allant de -40 à +65 °C.
- Il doit comporter une poignée-pistolet intégrée dotée d'une sûreté externe pour gauchers et droitiers qui est abaissée vers la position de tir, élevée en position de sûreté et facile à déplacer des deux côtés.
- Il doit présenter au moins trois dispositifs de sécurité, soit une sûreté manuelle, une sûreté de détente (aucun fonctionnement de la détente sans verrouillage en place du canon) et une sûreté de chien/percuteur (aucun fonctionnement du chien/percuteur en cas de chute du lanceur).
- Il doit comporter un mode de tir à double action et à activation uniforme et prévisible; le mécanisme de tir doit présenter une réinitialisation autonome qui permet une percussion double sans réarmement ou réactivation de celui-ci. La pression de détente maximale ne doit pas dépasser 60 newtons (60 N), +/-10 N.

-
- Il doit être doté d'un canon à chargement latéral et à ressort dont la tolérance de longueur doit se situer entre 280 et 300 mm, lorsqu'elle est mesurée entre la tranche de culasse et l'extrémité du canon (y compris la chambre).
 - Il doit permettre d'installer le canon à chargement latéral et à ressort de façon à ce qu'il puisse être modifié pour s'ouvrir à gauche ou à droite.
 - Le rayage du canon doit consister en au moins six (6) crêtes et rainures, ainsi qu'être spécialement conçu pour les bourrelets de plastique. Le matériau du canon doit être de l'aluminium anodisé de qualité (dureté) adéquate, afin d'éviter le problème de l'usure souvent associé aux matériaux de canon en aluminium qui sont rayés.
 - Le canon doit se composer de métaux et présenter un revêtement qui en préviennent toute détérioration causée par de nombreuses mises à feu de multiples types de munitions.
 - Le dispositif d'ouverture de canon doit être conçu pour les gauchers et les droitiers, facile à actionner avec le doigt de détente ou la main de tir et maniable avec une seule main dont la prise est forte (dans le pontet).
 - L'extrémité externe de la bouche du canon doit comprendre une partie filetée à laquelle on peut fixer des accessoires appropriés (coupelle de lancement, etc.).
 - Les dimensions externes du lanceur (hormis un dispositif optique ou une crosse) doivent se chiffrer à au plus 370 mm de longueur sur 99 mm de largeur sur 168 mm de hauteur. L'exigence vise à obtenir un lanceur aussi compact que possible. Des accessoires supplémentaires sont ajoutés au lanceur, ce qui, selon la conception, peut augmenter considérablement la longueur totale du lanceur une fois qu'il est entièrement équipé.
 - Son poids à vide (sans accessoire [support, etc.]) doit totaliser au plus 1370 g, +/-30 g.
 - Le lanceur doit être constitué d'un aluminium très résistant à revêtement de finition anodisé dur noir mat.
 - Son boîtier doit présenter diverses options de montage d'accessoires (viseurs, options de montage d'arme, configurations autonomes [crosse], etc.).
 - Sa tranche de culasse doit être munie d'une bague de percuteur remplaçable en cas d'endommagement ou d'usure de l'orifice traversant.
 - Devant son pontet, le lanceur doit comporter un rail d'accessoires (poignée verticale, etc.) MIL-STD (Picatinny) intégré qui mesure au moins 45 mm de longueur et présente au moins quatre (4) fentes.
 - Le lanceur doit être fourni par un détaillant qui est autorisé au Canada et capable de fournir des services de garantie et de réparation directement avec le fabricant d'équipement d'origine.

- Le lanceur doit permettre de tirer avec précision, à des températures allant de -40 °C à +65 °C, tout en effectuant un tir groupé de cinq (5) projectiles de moins de 20 cm à 25 m mesuré de centre à centre des projectiles les plus éloignés. (Cinq [5] tirs groupés de cinq [5] projectiles à 25 m et calcul de la moyenne des résultats [5x5 à 25 m]).

2.0 Accessoires

Le vendeur doit fournir une liste de tous les accessoires en option qui peuvent être utilisés avec le lanceur ou fixés à celui-ci. La liste et le coût des articles doivent faire partie du dossier de soumission. Parmi les accessoires possibles, mentionnons des viseurs, des articles d'entretien, des crosses de lanceur autonome ou diverses configurations de crosse destinées à des opérations antiémeutes ou à d'autres besoins particuliers.

- Interface de crosse de lanceur autonome permettant la fixation de dispositifs optiques, etc.
- Dispositifs optiques.
- Support de dispositif optique.
- Support de lampe de poche.
- Crosse, prolongement de crosse/carcasse et écrou.
- Poignée verticale.
- Hausse et guidon classiques auxiliaires.
- Capot et anneau de retenue de bouche/filetage.
- Capots de rail.
- Indicateur d'angle/de cosinus et support connexe.

3.0 Formation sur les pièces et l'armurerie

Le personnel d'armurerie de la GRC doit disposer des pièces nécessaires, dont celles d'entretien. Une liste des pièces disponibles, des coûts et des pièces de rechange recommandées doit faire partie du dossier de soumission.

La soumission doit notamment porter sur une formation d'armurerie destinée à environ 16 personnes (huit à chaque emplacement), ainsi qu'indiquer le coût de la formation et les dates auxquelles elle peut avoir lieu après l'octroi du contrat, idéalement dans les 90 jours suivant ce dernier. La GRC possède deux armureries, soit une à Ottawa (Ont.) et une à Regina (Sask.).

Appendice 1 - Annexe A CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES

1.0 Document(s) **PC**

Le soumissionnaire doit fournir un ou des documents (spécifications d'instrument, publications, données documentées, etc.) prouvant que les produits qu'il propose sont conformes à toutes les spécifications techniques ci après. En l'absence de publications justificatives, le gouvernement du Canada acceptera un ou des documents écrits justificatifs. Le gouvernement du Canada se réserve le droit de vérifier toute information fournie. **PC**

N°	Spécification obligatoire	PREUVE DÉTAILLÉE QUE LA PRÉSENTE EXIGENCE EST SATISFAITE OU RENVOI À LA PROPOSITION TECHNIQUE (PAGE ET PARAGRAPHE)
01	La GRC doit se procurer un lanceur de 40 sur 46 mm compact, à faible vitesse et à chargement latéral qui se compose d'une carcasse et d'un canon. L'arme doit comporter un canon à chargement latéral, afin de faciliter l'insertion d'une cartouche en position de tir (sans changement de ligne de visée vers la cible prévue).	
02	La chambre du lanceur doit se prêter à des munitions de 40 sur 46 mm à faible vitesse, ainsi qu'aux cartouches non létales et chimiques de 40 mm les plus couramment produites et employées aux fins militaires et d'application de loi.	
03	Le lanceur doit consister en une arme actuellement utilisée dans des forces militaires et policières et avoir été employée dans de telles forces pendant cinq ans.	
04	Le lanceur doit demeurer fiable à 100 % à des températures allant de -40 à +65 °C.	
05	Le lanceur doit comporter une poignée-pistolet intégrée dotée d'une sureté externe pour gauchers et droitiers qui est abaissée vers la position de tir, élevée en position de sûreté et facile à déplacer des deux côtés.	

O6	Le lanceur doit présenter au moins trois dispositifs de sécurité, soit une sûreté manuelle, une sûreté de détente (aucun fonctionnement de la détente sans verrouillage en place du canon) et une sûreté de chien/percuteur (aucun fonctionnement du chien/percuteur en cas de chute du lanceur).	
O7	Le rayage du canon doit consister en au moins six (6) crêtes et rainures, ainsi qu'être spécialement conçu pour les bourrelets de plastique.	
O8	Le canon doit se composer de métaux et présenter un revêtement qui en préviennent toute détérioration causée par de nombreuses mises à feu de multiples types de munitions.	
O9	Le lanceur doit comporter un mode de tir à double action et à activation uniforme et prévisible; le mécanisme de tir doit présenter une réinitialisation autonome qui permet une percussion double sans réarmement ou réactivation de celui-ci. La pression de détente maximale ne doit pas dépasser 60 newtons (60 N), +/-10 N.	
O10	Le lanceur doit être doté d'un canon à chargement latéral et à ressort dont la tolérance de longueur doit se situer entre 280 et 300 mm, lorsqu'elle est mesurée entre la tranche de culasse et l'extrémité du canon (y compris la chambre).	
O11	Le lanceur doit permettre d'installer le canon à chargement latéral et à ressort de façon à ce qu'il puisse être modifié pour s'ouvrir à gauche ou à droite.	
O12	Le dispositif d'ouverture de canon doit être conçu pour les gauchers et les droitiers, facile à actionner avec le doigt de détente ou la main de tir et maniable avec une seule main dont la prise est forte (dans le pontet).	
O13	L'extrémité externe de la bouche du canon doit comprendre une partie fileté à laquelle on peut fixer des accessoires appropriés (coupelle de lancement, etc.).	
O14	Les dimensions externes du lanceur (hormis un dispositif optique ou une crosse) doivent se chiffrer à au plus 370 mm de longueur sur 99 mm de largeur sur 168 mm de hauteur.	

O15	Le poids à vide du lanceur (sans accessoire [support, etc.]) doit totaliser au plus 1370 g, +/- 30g.	
O16	Le lanceur doit être constitué d'un aluminium très résistant à revêtement de finition anodisé dur noir mat.	
O17	Le boîtier du lanceur doit présenter diverses options de montage d'accessoires (viseurs, options de montage d'arme, configurations autonomes [crosse], etc.).	
O18	La tranche de culasse du lanceur doit être munie d'une bague de percuteur remplaçable en cas d'endommagement ou d'usure de l'orifice traversant.	
O19	Devant son pontet, le lanceur doit comporter un rail d'accessoires (poignée verticale, etc.) MIL-STD (Picatinny) intégré qui mesure au moins 45 mm de longueur et présente au moins quatre (4) fentes.	
O20	Le lanceur doit être fourni par un détaillant qui est autorisé au Canada et capable de fournir des services de garantie et de réparation directement avec le fabricant d'équipement d'origine.	

O21	<p>Le lanceur doit permettre de tirer avec précision, à des températures allant de -40 °C à +65 °C, tout en effectuant un tir groupé de cinq (5) projectiles de moins de 20 cm à 25 m mesuré de centre à centre des projectiles les plus éloignés. (Cinq [5] tirs groupés de cinq [5] projectiles à 25 m et calcul de la moyenne des résultats [5x5 à 25 m]).</p> <p>Le lanceur proposé doit permettre d'effectuer un tir groupé de cinq (5) projectiles de moins de 20 cm, à une distance de 25 m, mesuré de centre à centre des projectiles les plus éloignés, après avoir exposé le lanceur et les projectiles à une température de 0 °C, 21 °C, 65 °C.</p> <p>Le projectile d'essai sera un projectile Defense Technology 40 mm eXact iMpaCT™ à pointe en mousse à longue portée, numéro de pièce 6325LE</p>	<p>Cinq (5) tirs groupés de cinq (5) projectiles (pour un total de vingt-cinq [25] projectiles) seront tirés à une distance de vingt-cinq (25) mètres à l'aide du lanceur proposé pour chacune des trois (3) plages de température. Les 25 projectiles seront conditionnés pendant quatre (4) heures dans une chambre environnementale avant d'être tirés.</p> <p>Les tirs groupés de cinq (5) projectiles de chaque groupe seront additionnés ensemble et divisés par cinq (5) pour calculer une moyenne. Si on n'obtient pas en moyenne un tir groupé de cinq (5) projectiles de moins de 20 cm, la soumission sera rejetée (échec).</p>
------------	--	--

2.0 Essais

Outre ceux mentionnés dans des brochures ou d'autres documents écrits, les essais physiques suivants seront réalisés par le gouvernement du Canada.

- O4 – Essai dans l'atelier d'armurerie de la GRC – Chambre environnementale
- O5 – Inspection physique
- O6 – Inspection physique
- O7 – Inspection physique
- O8 – Inspection physique
- O9 – Essai dans l'atelier d'armurerie de la GRC – Balayage de la détente
- O10 – Mesures physiques
- O11 – Inspection physique
- O12 – Inspection physique
- O13 – Inspection physique
- O14 – Mesures physiques
- O15 – Pesage physique
- O16 – Inspection physique
- O17 – Inspection physique
- O18 – Inspection physique
- O19 – Mesures physiques
- O21 – Essais effectués dans la salle de tir intérieure de l'atelier d'armurerie de la GRC à l'aide de projectiles Defense Technology 40 mm eXact iMpaCT™ à pointe en mousse à longue portée, numéro de pièce 6325LE

N° de l'invitation - Solicitation No.
M7594-206549/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
M7594-206549

N° de la modif - Amd. No.
007
File No. - N° du dossier
015bm.M7594-206549

Id de l'acheteur - Buyer ID
015bm
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

BID WILL BE SUBMITTED IN: _____ **(NAME OF CURRENCY)**

1A. FIRM REQUIREMENT (TRIALS).

Item	Description	Qty	Unit Price	Extended Price (PSPC to complete)
001-T	Part # 211470 – Heckler & Koch Model 269 - 40 x 46 mm Single Shot Compact Launcher or EQUIVALENT in accordance with Annex A. If applicable: EQUIVALENT Model Name _____ EQUIVALENT Part Number _____	1	\$	\$
Total A				\$

1B. OPTIONAL PROCUREMENT (TRIALS).

Item	Description	Qty	Unit Price	Extended Price (PSPC to complete)
002-T	Training in accordance with Section 3.0 of Annex A.	1	\$	\$
Total B				\$

1C. YEAR 1 - FIRM REQUIREMENT

Item	Description	Qty	Unit Price	Extended Price (PSPC to complete)
001-C	Part # 211470 – Heckler & Koch Model 269 - 40 x 46 mm Single Shot Compact Launcher or EQUIVALENT in accordance with Annex A. If applicable: EQUIVALENT Model Name _____ EQUIVALENT Part Number _____	128	\$	\$
Total C				\$

N° de l'invitation - Solicitation No.
M7594-206549/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
M7594-206549

N° de la modif - Amd. No.
007
File No. - N° du dossier
015bm.M7594-206549

Id de l'acheteur - Buyer ID
015bm
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1D. YEAR 1 - OPTION (TO BE EXERCISED: 6 MONTHS FROM CONTRACT AWARD TO MARCH 31, 2022).

Item	Description	Qty	Unit Price	Extended Price (PSPC to complete)
002-C	Part # 211470 – Heckler & Koch Model 269 - 40 x 46 mm Single Shot Compact Launcher or EQUIVALENT in accordance with Annex A. If applicable: EQUIVALENT Model Name _____ EQUIVALENT Part Number _____	Up to 1000	\$	\$
Total D				\$

1E. YEAR 2 - OPTION (TO BE EXERCISED: APRIL 01, 2022 TO MARCH 31, 2023).

Item	Description	Qty	Unit Price	Extended Price (PSPC to complete)
003-C	Part # 211470 – Heckler & Koch Model 269 - 40 x 46 mm Single Shot Compact Launcher or EQUIVALENT in accordance with Annex A. If applicable: EQUIVALENT Model Name _____ EQUIVALENT Part Number _____	Up to 1000	\$	\$
Total E				\$

1F. YEAR 3 - OPTION (TO BE EXERCISED: APRIL 01, 2023 TO MARCH 31, 2024).

Item	Description	Qty	Unit Price	Extended Price (PSPC to complete)
004-C	Part # 211470 – Heckler & Koch Model 269 - 40 x 46 mm Single Shot Compact Launcher or EQUIVALENT in accordance with Annex A. If applicable: EQUIVALENT Model Name _____ EQUIVALENT Part Number _____	Up to 1000	\$	\$
Total F				\$

N° de l'invitation - Solicitation No.
M7594-206549/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
M7594-206549

N° de la modif - Amd. No.
007
File No. - N° du dossier
015bm.M7594-206549

Id de l'acheteur - Buyer ID
015bm
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

1G. YEAR 4 - OPTION (TO BE EXERCISED: APRIL 01, 2024 TO MARCH 31, 2025).

Item	Description	Qty	Unit Price	Extended Price (PSPC to complete)
005-C	Part # 211470 – Heckler & Koch Model 269 - 40 x 46 mm Single Shot Compact Launcher or EQUIVALENT in accordance with Annex A. If applicable: EQUIVALENT Model Name _____ EQUIVALENT Part Number _____	Up to 1000	\$	\$
Total G				\$

1H. YEAR 5 - OPTION (TO BE EXERCISED: APRIL 01, 2025 TO MARCH 31, 2026).

Item	Description	Qty	Unit Price	Extended Price (PSPC to complete)
006-C	Part # 211470 – Heckler & Koch Model 269 - 40 x 46 mm Single Shot Compact Launcher or EQUIVALENT in accordance with Annex A. If applicable: EQUIVALENT Model Name _____ EQUIVALENT Part Number _____	Up to 1000	\$	\$
Total H				\$

2. Total Evaluated Price (PSPC to complete) = Total 1C + Total 1D + Total 1E + Total 1F + Total 1G + Total 1H = \$ _____

Adresse de livraison

RCMP Armourer Section Ottawa
1426 St. Joseph Blvd.
Ottawa, Ontario,
K1A 0R2